

2026-2027

“ **ENSEMBLE,
CRÉONS TON AVENIR!** ”

MATH 2/4/6/8 H

SCIENCES 3/7 H

SCIENCES
ECONOMIQUES

ANIMATION

COMPTABILITE

Institut
Saint-Michel
Verviers

IMMERSION
ANGLAISE

LATIN

INFORMATIQUE

FOOT-ETUDES

LE TRONC COMMUN

□ *Organisation*

Le tronc commun est le parcours d'apprentissage commun, obligatoire et renforcé, suivi par tous les élèves de la 1re maternelle à la 3e secondaire dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En secondaire, Les élèves accomplissent normalement le parcours du Tronc Commun en 3 ans.

Le Tronc Commun est un **parcours polytechnique, pluridisciplinaire et modernisé** destiné à :

- ❖ **Renforcer la réussite et l'équité** : donner les mêmes bases à tous, quels que soient leur milieu ou leur école, pour combattre les inégalités ;
- ❖ **Adapter l'école aux enjeux du 2^{le} siècle** : préparer les élèves à un monde en évolution constante ;
- ❖ **Renforcer la qualité des apprentissages** grâce à des référentiels précis, progressifs et modernisés.

□ *Les objectifs du Tronc Commun en secondaire*

Le Tronc commun vise notamment :

- ❖ À consolider les savoirs fondamentaux ;
- ❖ À introduire de nouveaux domaines et compétences ;
- ❖ À préparer l'orientation future.

□ *Passage en secondaire*

- ❖ Si l'élève possède son certificat d'études de base (CEB), il entre directement et obligatoirement en SI ;
- ❖ Si l'élève n'obtient pas son CEB, deux cas de figures sont possibles :
 - ❖ Maintien en P6 ;
 - ❖ Passage en SI avec « accompagnement renforcé ».

□ **DAccE**

Pour les élèves qui connaissent des difficultés, des lacunes ou des besoins spécifiques, le conseil de classe peut poursuivre ou ouvrir un Dossier d'Accompagnement de l'élève ou DAccE.

Ce dossier est numérique et individuel ; il suit votre enfant tout au long de son parcours scolaire dès lors qu'il a été ouvert.

Il permet à l'équipe éducative d'identifier ses éventuelles difficultés persistantes, de noter les actions de soutien mises en place et d'assurer un suivi clair et continu, même en cas de changement d'école.

L'objectif du DAccE est de mieux accompagner chaque élève, de manière personnalisée, pour favoriser sa réussite

□ **Langue moderne I**

En ce qui concerne la langue moderne I, votre enfant doit normalement poursuivre l'apprentissage de la langue moderne choisie en 6e primaire.

Toutefois les parents (ou la personne investie de l'autorité parentale), qui doivent avoir été avertis de la difficulté supplémentaire qu'ils imposent à leur enfant et prendre l'avis de la direction de l'école secondaire, peuvent inscrire leur enfant dans un cours de langue moderne I différent du cours suivi en primaire.

Seule la langue anglaise est proposée au premier degré à Saint-Michel. Première langue internationale, elle ouvre des portes dans beaucoup de domaines différents et variés et est souvent nécessaire pour suivre un cursus universitaire.

Les élèves auront la possibilité de choisir une 2^e langue étrangère supplémentaire à 4h (**néerlandais ou allemand**) durant leur parcours en secondaire (probablement à partir de la 3^e année).

□ **Cours du tronc commun (voir grille horaire à la page suivante)**

FHGES = Formation historique, géographique, économique et sociale

ECA = Éducation culturelle et artistique

FMTT/N = Formation manuelle, technique, technologique et numérique

GRILLE HORAIRE EN 1^{re} ANNÉE (S1)

32h de cours identiques dans toutes les écoles et classes de S1



RELIGION
2h

**FRANÇAIS et
LANGUES
ANCIENNES**
6h

MATHÉMATIQUES
5h

FHGES
4h

ANGLAIS
4h



SCIENCES
3h

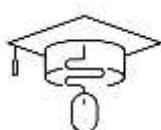
ÉD. PHYSIQUE
3h

ECA
2h

FMTT/N
1h+2h



2h de cours/semaines seront en co-enseignement



2 jours de stages liés à l'orientation

ETUDES et FOOTBALL

Une combinaison gagnante !

Combiner ses études secondaires et une formation sportive intégrée est aussi possible à l'Institut Saint-Michel.



Depuis 2010, nous offrons aux jeunes joueurs la possibilité de s'investir dans des études solides tout en intégrant un entraînement de football dans la grille horaire.

Ce qui est parfois considéré comme « un passe-temps » peut côtoyer le français, les mathématiques ou encore les langues dans le cadre de l'enseignement dans le Tronc Commun

Nous espérons ainsi créer chez ces jeunes élèves une dynamique qui favorisera l'épanouissement collectif, mais aussi la réussite scolaire personnelle.

□ *Caractéristiques générales et principes directeurs des activités « football »*

- ❖ En complément ou non de la formation initiée par le club auquel reste affilié le jeune, l'école propose un entraînement par semaine intégré aux cours sous la conduite d'un entraîneur diplômé ;
- ❖ Les différents adhérents au programme (clubs partenaires, parents et école) reconnaissent la primauté de la réussite scolaire sur la poursuite d'objectifs sportifs ;
- ❖ Les participants des activités « football » suivent la même grille horaire que les autres élèves de première année de l'Institut.

□ *Objectifs de l'activité « football »*

En organisant une activité « football », nous pensons d'une part, créer une motivation favorable à la réussite scolaire et d'autre part, permettre aux jeunes

recelant de bonnes dispositions sportives de les développer dans le cadre d'un programme intégré à leur formation.

Ils pourront ainsi obtenir un volume d'entraînement suffisant pour intégrer peut-être ultérieurement une structure sportive de haut niveau tout en poursuivant un programme scolaire classique pouvant mener aux études supérieures.

□ **Partenariat sportif et affiliation à un club**

Pour se donner toutes les chances de réussite, l'Institut Saint-Michel a souhaité s'entourer de partenaires hautement qualifiés. Pouvoir compter sur une collaboration avec l'AS Eupen constitue à nos yeux une garantie de sérieux. Le club met à disposition une navette de bus pour ses joueurs à partir de notre établissement, facilitant ainsi les trajets de nos élèves affiliés à l'AS Eupen.

Le jeune footballeur qui s'inscrit dans l'activité « football » à Saint-Michel garde son appartenance et son affiliation à son club d'origine. Il continuera donc à participer aux entraînements et à disputer les matchs du week-end avec son club tout en bénéficiant d'un entraînement supplémentaire proposé par l'école dans le cadre du programme sportif.

Même si le jeune disposera d'un volume d'entraînement supérieur, nous veillerons à l'équilibre et au rythme de vie nécessaires à son âge, ce qui nous semble profitable pour l'élève lui-même comme pour son club.

□ **Conditions d'admission**

Ce programme sportif est accessible aux élèves inscrits dans une première année du Tronc Commun pour l'année scolaire 2026-2027. Faire partie d'un club n'est pas obligatoire mais peut s'avérer être un atout.

□ **Critères de réussite**

Pour continuer ce programme sportif en deuxième, les élèves devront satisfaire aux mêmes conditions de réussite que les autres garçons et filles de première.

Si des difficultés scolaires devaient apparaître en cours d'année, des rattrapages organisés après les cours seraient proposés aux élèves concernés. Il va de soi que, si ces problèmes étaient liés à un manque de travail, l'élève se verrait interdire la participation à des activités extrascolaires liées au football.

Plusieurs études universitaires ont en effet montré que la pratique du sport de

préférence subordonnée à la réussite scolaire pour la poursuite du programme sportif contribuait à stimuler les jeunes élèves.

□ ***Encadrement***

Entraîneurs responsables : Jean-Sébastien Legros et Boris Dome, ex-joueurs de nationale, entraîneurs diplômés de l'École Fédérale URBSFA et tous deux professeurs d'éducation physique.

□ ***Entraînements***

♦ **Compétences footballistiques développées :**

- ❖ Développer et perfectionner les aptitudes techniques et physiques du jeune ;
- ❖ Approfondir les notions de lois du jeu, de tactique et de stratégie ;
- ❖ Perfectionner les gestes techniques et leur utilisation en jeu : conduite du ballon, passe... ;
- ❖ Appliquer un programme de course et de coordination motrice (conditionnement physique, endurance, vitesse, souplesse, vivacité, technique de course ...) ;
- ❖ Développer les attendus du programme d'éducation physique.

♦ **Lieux d'entraînement :**

Terrains synthétiques à Andrimont et à Lambermont.

Si les conditions atmosphériques rendaient le terrain impraticable, le lieu et le contenu des entraînements pourraient être modifiés sans qu'ils soient pour autant supprimés. Des salles sont louées pendant la saison hivernale.

♦ **Transport vers les lieux d'entraînement :**

L'école se charge d'organiser le transport des élèves vers les lieux d'entraînement.

□ ***Grille horaire de 1^{re} année 2026-27 : football***

Si les 32h de la grille sont identiques à celles des autres élèves, les 3 heures d'éducation physique seront centrées sur le football...

A partir de la 3e année en section "Football" :



ENSEIGNEMENT DE TRANSITION

Grille horaire des 3^e et 4^e années

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA GRILLE HORAIRE DES 3^e et 4^e ANNEES

1. COURS DE FORMATION COMMUNE obligatoires pour tous les élèves

Religion	2 h
Education physique (sauf Sport - études)	2 h
Géographie	2 h
Histoire	2 h
Langue maternelle	5 h
Langue moderne I (néerlandais, allemand ou anglais)	4 h
Mathématiques	5 h

2. COURS DE FORMATION COMMUNE

dont le NIVEAU est laissé au choix des élèves

Sciences	3 h ou 5 h
----------	------------

3. FORMATION AU CHOIX : les élèves choisissent une ou plusieurs options

OBS	Sciences Economiques	4 h
OBS	Latin	4 h
OBS	Langue moderne II (néerlandais ou allemand)	4 h
OBG	Sport - études football	8 h
OBG	Informatique	8 h

4. OPTIONS OU ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES :

les élèves choisissent une option pour compléter leur horaire

Education plastique	2 h
Activités sportives	2 h
Informatique	2 h
Conversation anglaise (uniquement pour les élèves en immersion et obligatoire pour eux)	2 h



Place du Martyr 26 - rue du Collège 126 - 4800 Verviers
Tél. 087/39.46.50
www.saintmichelverviers.be